



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 20H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 28

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Béatrice Leccia, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

M. Maxime Clerc a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Ange Monroig a donné procuration à Mme Corine Bonfanti

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_002 Lotissement Font Vinouse – Mise en sécurité – demande de subvention DETR 2021

Monsieur le maire rappelle le projet, prévu au budget 2020, de réaliser la mise en sécurité des voiries et la création de trottoirs pour le confort et la sécurité des piétons au lotissement Font Vinouse, rue Alicante, rue des Rosiers et rue des Tilleuls.

Le montant des travaux et de maîtrise d'œuvre est estimé à 222 912 €.

Ces travaux de mise en sécurité peuvent être éligibles au titre de la DETR 2021 au taux de 40% selon le plan de financement ci-après :

Travaux et maitrise d'œuvre HT	222 912
DETR (Etat) 40 %	89 164
Commune (autofinancement)	133 748

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- de demander l'aide la plus élevée possible aux services de l'Etat au titre de le DETR 2021 selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	26
Procurations	02
Nombre de voix	28
Pour	28
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

